



PM-International

Simplement. Avec succès.



## Code de conduite et d'éthique pour tous les membres de PM-International

# Table des matières

<b>Message du directeur général et fondateur</b>	<b>3</b>	ÉGALITÉ DES CHANCES	6
<b>COMMUNICATION DE NOTRE VISION</b>	<b>4</b>	DISCRIMINATION	6
<b>1. Qui nous sommes et en quoi nous croyons</b>	<b>4</b>	LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT	7
NOTRE CULTURE ET NOS VALEURS	4	<b>4. Confidentialité et vie privée</b>	<b>7</b>
NOS CLIENTS	4	<b>5. Passion pour nos Team partenaires</b>	<b>7</b>
NOTRE RESPONSABILITÉ	4	CONFIANCE ET RESPECT DES INDIVIDUS	7
NOTRE COMMUNICATION	4	COMPORTEMENT À L'ÉGARD DES CLIENTS	7
NOTRE MOTIVATION	4	UNE DISTRIBUTION CONCORDANTE	8
NOTRE CODE	4	<b>6. Qu'en est-il de la gouvernance d'entreprise ?</b>	<b>8</b>
<b>2. Nos engagements sociaux</b>	<b>5</b>	POLITIQUES	8
<b>DÉCLARATION DE MISSION</b>	<b>5</b>	FRAUDE ET CORRUPTION	8
CHARITÉ	5	CONFLITS D'INTÉRÊTS	8
MARKETING SPORTIF	5	CONCURRENCE LOYALE	9
<b>3. Nos employés</b>	<b>6</b>	<b>7. Comment nous nous soucions de l'environnement</b>	<b>9</b>
LE RESPECT SUR LE LIEU DE TRAVAIL	6	<b>8. Ce que nous faisons pour garantir le respect du CODE</b>	<b>9</b>
LES DROITS DE L'HOMME DE NOS EMPLOYÉS	6	<b>9. Mises à jour</b>	<b>9</b>
ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ	6		

Informations de contact :

Département juridique et de conformité  
[compliance@pm-international.com](mailto:compliance@pm-international.com)

# Message du directeur général et fondateur

Chère famille PM-International,

Chez PM-International, nous créons et maintenons une culture d'intégrité et de conformité dans toutes les activités commerciales, en tous lieux et à tout moment. Nous voulons renforcer l'engagement de notre organisation à créer une culture organisationnelle d'éthique et de respect.

Nous voulons être connus pour notre leadership éthique et nos valeurs fondamentales, ainsi que pour notre entreprise PremiuM avec des produits PremiuM. Nous voulons être une entreprise dans laquelle nos employés sont fiers de travailler, où nos clients continuent d'apprécier nos produits, où nos partenaires ont envie de faire partie de l'équipe et où nos fournisseurs ont envie de faire des affaires avec nous.

Dans notre entreprise, nous nous efforçons d'atteindre un haut niveau d'intégrité et de performance. C'est pourquoi nous avons créé un *code de conduite et d'éthique professionnelle* (le "CODE").

Vous trouverez ici toutes les informations concernant nos responsabilités en tant que membre de la famille PM-International. Ces lignes directrices ont pour but de nous aider à faire les bons choix et de sensibiliser aux questions éthiques que nous pouvons rencontrer dans le cadre de nos activités quotidiennes. N'oubliez pas que nous devons tous faire preuve de discernement et d'appréciation, en tenant compte de ces normes, pour déterminer la meilleure ligne de conduite à adopter dans n'importe quelle situation.

Ce CODE est une ressource pour tous nos directeurs, employés, clients, fournisseurs, team partenaires et sponsors qui nous représentent et font partie de la famille PM-International (les "partenaires").

Si une situation se présente qui n'est pas spécifiquement couverte par le CODE ou si vous avez des inquiétudes ou des questions, veuillez contacter votre direction ou le service de conformité.

Veuillez lire attentivement le *code de conduite et d'éthique des affaires*. N'oubliez pas que chacun d'entre nous est responsable de la réputation de PM-International.

Nous vous remercions de votre engagement à maintenir les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de performance.



Rolf  
CEO & Founder

Sorg

# COMMUNICATION DE NOTRE VISION

Leader mondial dans le développement et la distribution de produits de haute qualité pour la santé, le fitness et la beauté.

## 1. Qui nous sommes et en quoi nous croyons

### NOTRE CULTURE ET NOS VALEURS

Nous sommes une entreprise aux valeurs et à l'éthique fortes.

La performance et l'engagement sont essentiels pour atteindre nos objectifs et chacun y contribue. Nous ne pouvons donner du contenu à nos valeurs et à nos objectifs que par l'assimilation et la loyauté à l'égard de PM.

### NOS CLIENTS

Le client est la personne la plus importante dans notre entreprise. Chaque jour, nous nous efforçons de répondre à leurs besoins et même de dépasser leurs attentes ! Nous proposons toujours une solution à nos clients, car une discussion gagnée est une affaire perdue.

### NOTRE RESPONSABILITÉ

Ce n'est pas le titre qui compte, mais notre performance quotidienne. Chacun d'entre nous est précieux et toujours prêt à prendre ses responsabilités.

Chacune de nos parties prenantes reflète l'image de PM, et toutes doivent donc être fiables dans les affaires professionnelles et agir avec une intégrité personnelle et professionnelle.

### NOTRE COMMUNICATION

L'ouverture, l'honnêteté, le courage, la capacité à accepter la critique, la confiance et la franchise nous permettent de communiquer ouvertement et sans crainte.

Nous apprenons de nos erreurs et nous relevons et résolvons les défis ensemble.

Les décisions prises sont toujours partagées avec les autres.

### NOTRE MOTIVATION

En tant qu'exemple pour les autres, nous faisons l'expérience de ce que signifie le mot "PM" dans PM-International : Premium.

Pour cela, nous faisons tous de notre mieux dans tous les domaines, tous les jours - chacun individuellement et tous ensemble !

### NOTRE CODE

Notre *code de conduite et d'éthique* est une ressource clé pour les informations relatives à l'éthique et à la conformité chez PM. Il contient des réponses utiles aux questions, des conseils et des signaux d'alerte pour aider la famille PM-International à appliquer nos valeurs communes dans les situations qui peuvent se présenter dans le cadre des activités quotidiennes.

PM est une entreprise internationale qui possède des bureaux dans plus de 44 pays. Le CODE ne peut pas contenir des politiques applicables à chaque pays. N'oubliez pas qu'il existe d'autres politiques et règlements qui doivent être respectés et appliqués. Lorsque les lois d'un pays dans lequel PM est présent ou représenté sont plus strictes que les règles contenues dans le présent CODE, ce sont les lois locales qui s'appliquent.

## 2. Nos engagements sociaux

# DÉCLARATION DE MISSION

Améliorer la qualité de vie dans le monde entier grâce à des expériences haut de gamme.

### CHARITÉ

PM s'engage à rendre le monde meilleur au-delà de ses activités quotidiennes.

C'est pourquoi nous avons porté à plus de 6 000 le nombre de parrainages actifs d'enfants dans le besoin, se trouvant aujourd'hui sur tous les continents.

Au sein de PM, chacun contribue à rendre possible une vie meilleure pour les gens partout dans le monde : nos clients et nos partenaires commerciaux. Une partie du prix de chaque produit vendu est consacrée à permettre à ces enfants de recevoir une éducation et d'avoir accès à des soins, et à aider des communautés entières sur le long terme : "L'aide à l'auto-assistance", a déclaré Rolf Sorg et sa femme Vicki Sorg a ajouté "et c'est formidable de voir comment tout le monde se serre les coudes, et ce que nous avons déjà accompli".

### MARKETING SPORTIF

Depuis de nombreuses années, nous travaillons en étroite collaboration et en toute confiance avec diverses associations sportives, des équipes nationales et des athlètes de classe mondiale.

Parmi nos partenaires figurent l'Association des professionnels du tennis (ATP), Alpine Canada Alpin (ACA), l'Association autrichienne de ski (OeSV), la Fondation autrichienne d'aide au sport (ÖSH), l'Association belge de handball (URBH), la Fédération finlandaise d'athlétisme (SUL), l'Association allemande d'athlétisme (DLV), l'Association allemande de ski (DSV), la Fédération allemande de hockey sur glace (DEB), l'Association des cyclistes allemands (BDR), la Fédération italienne de basket-ball (FIP), la Fédération luxembourgeoise de basket-ball (FLBB), Comité paralympique coréen (KPC), Association coréenne de golf (KPGA), Fédération coréenne de tennis de table (KTTA), Fédération coréenne de lutte (KFW), Base olympique de Hambourg/Schleswig-Holstein (HH/SH), Fédération espagnole de handball (RFEBM), Association suisse de handball (SHV) et Aide sportive suisse (SHH). La qualité et les normes de nos produits FitLine et notre soutien exemplaire aux sports d'élite nous ont permis de devenir la marque de compléments alimentaires la plus prisée dans le monde entier.

En tant qu'entreprise, nous avons volontairement accepté de faire tester régulièrement tous les produits de complément alimentaire FitLine pour détecter les substances dopantes. Plus d'informations à l'adresse suivante : [www.koelnerliste.com](http://www.koelnerliste.com).

## 3. Nos employés

### LE RESPECT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Tous les membres de PM doivent se comporter de manière respectueuse envers les autres.

Nous devons maintenir un climat de convivialité et d'harmonie. Le comportement d'un employé ne doit pas porter atteinte à la réputation de PM ni perturber le climat de travail harmonieux.

Le tutorat et la motivation sont activement encouragés.

### LES DROITS DE L'HOMME DE NOS EMPLOYÉS

PM est présent ou représenté dans de nombreux pays et nous sommes particulièrement attentifs au respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, telles que, notamment, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la liberté des associations, mais aussi la promotion de la diversité, les droits des femmes et le droit à l'égalité de rémunération.

Dans nos activités quotidiennes, nous prenons les mesures suivantes pour garantir le respect de ces principes :

- Nous ne tolérons pas les traitements injustes.
- Nous n'acceptons pas de main-d'œuvre mineure.
- Nous limitons le travail à des horaires justes, conformément aux lois et réglementations du travail en vigueur dans chaque pays.
- Nous promovons l'égalité d'accès à l'emploi et l'auto-emploi.

### ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Tous nos employés ont droit à un environnement de travail sain et sûr, et la sécurité au travail dépend de nous tous.

Nous demandons à nos employés et à nos visiteurs de respecter toutes les consignes de sécurité et de signaler immédiatement tout acte ou menace de violence, toute condition de travail dangereuse, tout risque pour la santé ou tout accident sur le lieu de travail.

### ÉGALITÉ DES CHANCES

Nous sommes fiers de la diversité de notre main-d'œuvre, qui rassemble des employés issus de milieux, de cultures et d'expériences variés. Nous embrassons cette diversité et la considérons comme un avantage.

Nous nous engageons fermement à promouvoir l'égalité et les principes de justice sociale, de respect et de liberté d'expression.

### DISCRIMINATION

PM est un environnement exempt de toute discrimination, où les différences entre les personnes sont valorisées et les droits respectés.

La discrimination peut se référer à tout type d'action ou d'attitude négative, directe ou indirecte, à l'égard de toute forme de diversité, y compris, mais sans se limiter à/au :

- Genre
- L'orientation sexuelle
- L'ethnicité ou la nationalité
- La religion ou les croyances
- L'âge
- Le handicap
- Les antécédents médicaux
- L'État civil

PM s'engage dans des actions préventives et positives pour garantir l'égalité des chances, notamment en matière d'embauche, de formation, d'évaluation des performances, de promotion, de rémunération, d'avantages sociaux et de licenciement.

PM s'abstiendra de faire preuve de partialité ou de préjugés à l'égard des différences individuelles, qui seront valorisées et protégées.

## LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Nous nous engageons à fournir un lieu de travail exempt de harcèlement. Toutes nos parties prenantes sont tenues de respecter la dignité personnelle, la vie privée et les droits individuels de chaque personne.

Le harcèlement, les brimades et la discrimination revêtent de nombreuses formes, y compris, mais sans se limiter à/aux :

- Remarques, gestes ou contacts physiques importuns.
- L'affichage ou la diffusion d'images ou d'autres documents offensants, désobligeants ou

sexuellement explicites, y compris par courrier électronique et sur l'Internet.

- Blagues ou commentaires offensants ou désobligeants.
- Violences verbales ou physiques ou menaces.

Nous ne tolérons pas l'usage de la violence ou la menace d'usage de la violence ou de punition physique.

Nous ne tolérons pas les avances, actions ou commentaires à caractère sexuel, les blagues ou commentaires à caractère racial ou sexiste, ou tout autre commentaire ou comportement qui crée, encourage ou permet un environnement de travail offensant, intimidant ou inapproprié.

## 4. Confidentialité et vie privée

La protection des informations confidentielles de l'entreprise, ainsi que des informations non publiques qui nous sont confiées par nos partenaires, est essentielle au succès de notre entreprise.

Les informations confidentielles peuvent être toute information, sous quelque forme que ce soit, qui ne sont pas publiques, c'est-à-dire qui ne sont pas divulguées dans un média accessible au public.

Nous ne devons utiliser les informations confidentielles qu'à des fins professionnelles et ne les divulguer qu'aux personnes autorisées et ayant besoin de les connaître.

Nous demandons à tous nos partenaires de protéger nos informations confidentielles et nos données exclusives dans le cadre de nos relations commerciales. Cette obligation de confidentialité perdure même après la fin de la relation d'affaires entre le titulaire et PM, quelle qu'en soit la raison.

Nous nous engageons à protéger la vie privée de toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, y compris nos partenaires. Nous avons tous la responsabilité de nous conformer à nos exigences en matière de protection de la vie privée et de sécurité.

## 5. Passion pour nos Team partenaires

Nous encourageons nos Team partenaires à préserver et à promouvoir la bonne réputation de PM et de ses produits et à éviter toute conduite ou pratique trompeuse, mensongère, contraire à l'éthique ou immorale.

Nous demandons à nos Team partenaires de toujours agir en tant qu'entrepreneur indépendant et responsable et d'éviter toute prétendue action en tant qu'employé de PM ou de prétendre être habilité à faire des déclarations au nom de PM.

Tout ce qu'un Team partenaire dit à propos de PM et de nos produits doit être conforme aux stipulations de PM, en particulier celles qui figurent dans le catalogue des produits, sur les étiquettes des produits et dans d'autres informations sur les produits. En aucun cas, un Team partenaire ne peut attribuer des propriétés thérapeutiques ou curatives à nos produits.

### CONFIANCE ET RESPECT DES INDIVIDUS

Nous traitons nos Team partenaires comme nous nous traitons les uns les autres, avec dignité et respect. Nous respectons leurs différences et comprenons leurs origines culturelles.

### COMPORTEMENT À L'ÉGARD DES CLIENTS

Nous encourageons nos Team partenaires à :

- S'abstenir de pratiques de vente trompeuses ou déloyales.
- Fournir des descriptions de produits exactes et complètes et s'abstenir d'utiliser des comparaisons susceptibles d'induire en erreur ou incompatibles avec les principes de la concurrence loyale.

- Donner des réponses précises et compréhensibles à toutes les questions des clients concernant le produit et l'offre.
- Ne faites des promesses concernant les produits que si elles sont autorisées par PM.
- Informer les clients en cas d'indisponibilité des produits commandés.
- Respecter la vie privée des clients.
- Ne pas dénigrer injustement une autre entreprise, ses produits, son plan de vente et de marketing ou toute autre caractéristique de cette entreprise.

## UNE DISTRIBUTION CONCORDANTE

L'exercice d'une autre activité de distribution peut constituer un conflit potentiel si elle entre en concurrence avec le travail qu'un Team partenaire effectue pour PM, si elle exerce une activité similaire à celle de PM ou si l'autre entreprise propose des biens ou des services par le biais d'un marketing direct personnel ou d'un système de marketing de réseau.

Nous demandons à nos Team partenaires de maintenir ces autres activités complètement séparées de leurs activités pour PM et nos produits.

Aucun Team partenaire ne doit proposer nos produits avec des biens ou des services d'une autre entreprise ou inciter d'autres Team partenaires de PM à acheter des biens ou des services de l'autre entreprise de quelque manière que ce soit, ou à démarrer une activité avec cette autre entreprise.

## 6. Qu'en est-il de la gouvernance d'entreprise ?

### POLITIQUES

PM adhère aux codes et politiques établis par nos organisations partenaires et les associations de vente directe dont nous sommes membres.

été recherché, reçu ou accordé par PM en échange de courtoisies d'affaires personnelles.

Nous demandons à tous nos partenaires d'éviter tout comportement qui pourrait être interprété comme de la fraude ou de la corruption. Nos partenaires doivent donner l'exemple.

### FRAUDE ET CORRUPTION

PM interdit strictement tout type de fraude ou de corruption.

La fraude implique une tromperie délibérée et intentionnelle ou une fausse déclaration à des fins d'enrichissement personnel. Parmi les exemples de fraude, on peut citer le vol d'argent liquide, de chèques ou de biens, la manipulation de documents comptables.

Un pot-de-vin est le fait de donner ou d'accepter de l'argent, des honoraires, des commissions, des crédits, des cadeaux, des faveurs ou toute autre chose de valeur, directement ou indirectement, en échange d'un traitement favorable.

Nous évitons toute action qui donnerait l'impression qu'un traitement favorable à des entités extérieures a

### CONFLITS D'INTÉRÊTS

Au sein de PM, chacun est tenu d'éviter tout intérêt personnel, financier ou autre susceptible d'affecter sa capacité à accomplir ses tâches ou de nuire à PM. Nous devons éviter toute relation ou activité qui pourrait nuire, ou même sembler nuire, à notre capacité à prendre des décisions objectives et équitables dans l'exercice de nos fonctions.

Nous agissons toujours dans le meilleur intérêt de PM.

Il n'est pas toujours facile de déterminer s'il existe un conflit d'intérêts. Avant de s'engager dans une activité, une transaction ou une relation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts, les employés doivent demander l'avis de leurs supérieurs ou du service de conformité.

## CONCURRENCE LOYALE

Nous mettons tout en œuvre pour garder une concurrence éthique, équitable et vigoureuse. Aucun de nos partenaires ne doit participer à des activités visant à obtenir des avantages commerciaux par le biais de pratiques illégales ou contraires à l'éthique.

Dans le cadre des activités des PM, nous devons tous :

- Éviter de faire des déclarations fausses et trompeuses sur les concurrents.
- Respecter les droits de propriété d'autrui.
- Ne pas acquérir ou chercher à acquérir par des moyens inappropriés des secrets commerciaux

ou des informations confidentielles d'un concurrent.

- Ne pas inciter un tiers à rompre un accord existant.
- Ne pas discuter des prix, de la production ou des marchés avec les concurrents.
- Ne jamais agir d'une manière qui pourrait être perçue comme une tentative d'exclure les concurrents ou de contrôler le marché.

Le partage avec les concurrents de tout type d'informations telles que les prix, les coûts ou les plans de marketing peut donner l'impression d'une fixation des prix, d'une division territoriale ou d'autres types de manipulation ou de distorsion du marché libre. Dans la plupart des pays, il existe des lois très strictes dans ce domaine, que nous devons connaître et respecter.

## 7. Comment nous nous soucions de l'environnement

PM mène ses activités dans le monde entier de manière à préserver l'environnement naturel.

Nous respectons les lois, les réglementations et les autorisations en matière d'environnement dans les pays où nous exerçons nos activités et nous encourageons tous nos partenaires à prendre en compte les

conséquences de leurs actions sur les êtres humains, l'environnement et la société.

Nous nous efforçons de préserver l'eau et les autres ressources naturelles et de gérer correctement les déchets.

## 8. Ce que nous faisons pour garantir le respect du CODE

PM souhaite établir des voies de communication transparentes et flexibles. La communication crée des conditions de travail favorables à la productivité et à un environnement idéal.

Nous encourageons chacun à s'exprimer librement et ouvertement sur les questions importantes et nous favorisons le signalement des comportements

non conformes par le biais de notre système de dénonciation, accessible à tous sur notre page d'accueil [www.pm-international.com](http://www.pm-international.com).

Tout comportement non conforme peut également nous être signalé par courrier électronique à l'adresse suivante [confidential@pm-international.com](mailto:confidential@pm-international.com).

## 9. Mises à jour

PM-International peut modifier le présent CODE de temps à autre si elle le juge nécessaire ou approprié.